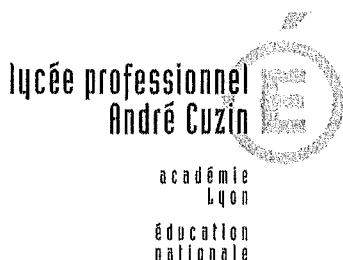




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caluire, le 17 novembre 2020



Protocole sanitaire renforcé – Plan de continuité pédagogique

Secrétariat de Direction

Affaire suivie par
Jean-Pierre BIELMANN
Téléphone
04 72 27 49 94
04 78 08 80 39
Courriel
Jean-pierre.bielmann@ac-lyon.fr

42 Chemin de Crépieux
69300 CALUIRE ET CUIRE

<http://www.lyceeandrecuzin.fr>

Suite au message de M. le Ministre de l'Éducation nationale du 5 novembre 2020, aux instructions de M. le Recteur de l'académie de Lyon du 6 novembre 2020 et au cadrage du ministère du 9 novembre 2020, suite à la réunion du conseil pédagogique de l'établissement et du conseil d'administration du 12 novembre 2020 et suite à la validation de M. le Recteur du 16 novembre 2020, le plan de continuité pédagogique ci-dessous est mis en place progressivement à compter du mercredi 18 novembre 2020.

A. Dispositions actuelles reconduites

- gestes barrières dont le port du masque rappelés chaque semaine par les professeurs principaux
- gel hydroalcoolique à l'entrée du lycée, des salles et des ateliers
- kit de nettoyage dans chaque salle (papier essuie-tout, produit de nettoyage virucide)
- désinfection des outils communs après chaque utilisation
- sens de circulation pour les élèves
- déplacement des enseignants privilégié par rapport au déplacement des élèves
- TP de physique-chimie et cours d'arts appliqués dans les salles banalisées pour éviter la circulation des élèves
- utilisation des salles informatiques avec des dispositions particulières : les postes de travail sont nettoyés à chaque changement de classe
- 3 services de restauration au lieu de 2 pour maintenir des distanciations sociales entre les élèves et les adultes
- récréations enseignement général – enseignement professionnel décalées (+ 0h30 pour les cours d'enseignement professionnel de 3h00 et plus)
- suspension de la cafétéria des élèves
- retrait des jeux de l'espace détente (baby-foot, table de ping-pong)
- fonctionnement adapté de l'Association Sportive
- protocoles particuliers en EPS et au CDI

B. Renforcement du protocole sanitaire :

1. Enseignement professionnel sauf PSE et arts appliqués :

- maintien de tous les cours en présentiel – groupes de 15 élèves maximum et maintien des apprentissages du geste professionnel

2. Enseignement général, PSE et arts appliqués :

a. Classes de CAP :

- les cours étant déjà dédoublés dans la plupart des matières, peu de changements
- dédoublement des cours d'EPS et d'accompagnement personnalisé selon une alternance semaine 1/semaine 2 soit 3h30 par semaine



Lycée des métiers
de la construction et
de l'habitat durables

André Cuzin

b. Classes de Bac Pro :

- en raison de la configuration des salles, dédoublement des classes avec un effectif supérieur à 19 élèves

- classes concernées :

* toutes les classes de 2de professionnelle

* les classes de 1^{ère} professionnelle ne sont pas dédoublées pour la période novembre-décembre 2020 en raison des périodes de formation en milieu professionnel organisées en alternance des groupes 1 et groupes 2 ou des spécialités

* pour les classes de terminales professionnelles la classe de TTBEA est dédoublée en arts appliqués et PSE (présence de 4 élèves redoublants) et en EPS (configuration de la salle de musculation) et la classe de TAFTI en EPS (configuration de la salle de musculation).

- organisation des enseignements :

* alternance par jour favorisée autant que faire se peut pour éviter un éloignement de l'établissement par l'élève trop important. Un emploi du temps par semaine est mis en place

* en distanciel : les élèves bénéficient de cours et d'exercices à faire à la maison sur le principe des classes inversées dans les matières concernées et d'un suivi par les professeurs via Pronote, des échanges de mails et par téléphone.

. outils : Pronote, classes virtuelles, padlets

c. PFMP de la classe de 1TBEA :

- en raison de la mise en place du télétravail dans de nombreuses entreprises (cabinets d'architecte, économistes de la construction) qui ne permet pas un suivi du stagiaire par le tuteur satisfaisant et qui interroge sur la mise à disposition de l'élève ordinateurs et des logiciels nécessaires, le lycée a décidé d'organiser la période des PFMP des mois de novembre et de décembre 2020 en interne en accord avec l'IEN de la discipline.

- mise en place d'un emploi du temps adapté pour offrir des blocs de travail de 4h00 pour un volume minimum de 16 heures par semaine.

- commandes de travail données par les professeurs de génie civil – construction et économie

- surveillance par les professeurs de toutes les disciplines

d. 3^e Prépa-Métiers :

- classe de collège, les cours restent inchangés. Les élèves ont cours en présentiel selon l'emploi du temps habituel.

e. Divers :

- charte de la visioconférence et de la classe virtuelle pour les élèves : tenue vestimentaire correcte exigée, respect de la parole de l'autre, interdiction de la captation des images par les élèves, ponctualité, lieu de travail adéquate.

- en cas de confinement total : mise en place d'une visioconférence entre les enseignants et les élèves au moins une fois par semaine

- rappel : le règlement intérieur s'applique pour les enseignements en distanciel.

Le Proviseur,

J.-P. BIELMANN

